A CLASSER

bulletin d'information

APES

officiel de l'ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

Avril 1978, Vol. 11, no 3

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL 1978 BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE

ÉDITORIAL

Chers collègues,

Le 4 mars, les membres du Conseil me manifestaient leur confiance en me proposant un autre mandat à la présidence que j'acceptais, pleinement conscient de la tâche qui m'attendait.

Vous connaissez les modifications que le Conseil a subies, au niveau de sa composition, à cette occasion et je voudrais en profiter pour remercier ceux qui nous ont quittés. Personne n'est mieux placé que le président pour apprécier le travail accompli par les membres du Conseil, Ernest Bernier, Denys Benoît, Robert Létourneau, Yves Courchesne, merci pour votre contribution à la cause de l'A.P.E.S. pendant vos années de service au sein du Conseil d'administration.

On se résigne toujours difficilement à se séparer de confrères avec qui on a été appelé à travailler couramment, mais on se console en voyant arriver les remplaçants avec le «feu sacré», Gaétan Dubois, Hélène Lambert, Diane Sigouin, Denis Tremblay vous êtes les bienvenus.

J'ai déjà constaté votre détermination à servir la cause de l'A.P.E.S., ce qui constitue pour nous un encouragement. Vous avez déjà compris que la tâche qui nous attend est importante, que nous n'avons aucun permanent et qu'en conséquence le travail doit être partagé.

Il est intéressant de noter que la présence féminine au sein du Conseil démontre que notre Association suit «l'évolution» que nous constatons dans d'autres sphères d'activités et nous nous en réjouissons.

Au début de ce mandat, il m'apparaît opportun de rappeler certaines difficultés que nous connaissons et qui constituent quelques unes de nos priorités.

Les moyens de pression que nous utilisons dans le moment ont comme objectif d'obliger le ministre des Affaires sociales à respecter les engagements de son prédécesseur et de ses collaborateurs:

- la signature de l'entente pour les centres hospitaliers en juillet 1976 comportait des engagements qui n'ont pas été respectés;
- l'impossibilité de réunir depuis septembre 1977 le comité de Relations professionnelles malgré des demandes répétées de notre part, constitue une situation inacceptable;*
- l'entente de principe pour les centres d'accueil intervenue en juillet 1976 n'a pas encore été finalisée.

Pour ceux qui désirent en savoir plus long, je vous invite à entrer en communication avec votre représentant local ou à assister aux rencontres régionales qui auront lieu d'ici quelques semaines.

Je ne vois donc pas la nécessité de donner ici plus de précisions sur les difficultés que nous avons rencontrées avec la partie patronale depuis juillet 1976 au chapitre de la signature de l'entente, mais j'espère cependant que le gouvernement constatera chez-nous assez de solidarité pour le convaincre que nous sommes toujours à la recherche d'un règlement acceptable pour l'ensemble de nos membres et que nous avons bien l'intention de l'obtenir.

Il faudra que le M.A.S. réalise aussi qu'il ne peut pas indéfiniment augmenter notre charge de travail sans ajouter des ressources, parce que d'une part celles-ci sont déjà insuffisantes dans certains milieux et, parce que d'autre part, la nécessité d'effectuer ce travail se fait au détriment des patients hospitalisés dans certains cas.

Il serait temps qu'il réalise que les journaux ne sont pas nécessairement la «meilleure façon» d'annoncer aux pharmaciens des établissements de santé des responsabilités additionnelles. Si politiquement cette façon de faire peut être rentable, elle ne favorise certainement pas les bonnes relations de travail . . .

Nous sommes dans l'obligation de vous dire qu'au moment où ces lignes sont écrites, nous n'avons pas perçu encore de la part de la partie patronale une volonté certaine de trouver un compromis acceptable pour l'ensemble des pharmaciens oeuvrant en établissement de santé.

Enfin, en plus de rechercher des solutions aux difficultés mentionnées ci-haut, nous devrons au cours de l'année:

- consolider notre programme d'Éducation permanente;
- collaborer avec les universités pour l'amélioration constante du programme de pharmacie d'hôpital;
- finaliser l'organisation du secrétariat;
- améliorer, dans la mesure de nos moyens, nos relations avec les organismes pharmaceutiques et «para-pharmaceutiques».

Voilà donc très brièvement ce qui nous attend. Nous reviendrons sur ces sujets au cours de l'année et d'ici là nous comptons sur votre solidarité pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Guy Garon
Président

* Une réunion est prévue pour le 11 avril, nous ferons état de cette rencontre ultérieurement.

LE CONSEIL VOUS INFORME

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ANNUELLE DES MEMBRES TENUE À TROIS-RIVIÈRES LE 4 MARS 1978

1. Vérification du quorum et ouverture

Le président débute la réunion à 9h10 en souhaitant la bienvenue aux 50 membres présents, formant quorum.

2. Présence des administrateurs

Étaient présents:
Guy Garon
Donald Laberge
Roger Leblanc
Yves Courchesne
Denys Benoît
Jean Guimond
Alick Torchinsky
Ernest Bernier
François Schubert

S'était excusé:
Robert Létourneau

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion

M. Gilles Petit appuyé de M. Claude Villeneuve propose que le procès-verbal de l'assemblée générale de mars 1977 soit adopté tel que publié dans le bulletin de l'A.P.E.S. d'avril 1977. ADOPTÉ

4. Rapport du trésorier

En l'absence de M. Robert Létourneau, M. Yves Courchesne, secrétaire, expose aux membres les états financiers tels que préparés par la maison Samson Bélair (en annexe) et répond aux questions des membres présents.

M. Jean Yves Julien appuyé de M. Pierre Ducharme propose l'adoption des états financiers de l'A.P.E.S. pour l'année 1977. ADOPTÉ.

Par la suite le secrétaire propose aux membres l'étude des prévisions budgétaires et répond aux questions que suscite ce document. (en annexe) M. Jean Yves Julien appuyé de M. Pierre Ducharme propose l'adoption des prévisions budgétaires de l'A.P.E.S. pour l'année 1978. ADOPTÉ.

5. Rapport des comités par leur président

Comité du bulletin

M. Pierre Ducharme fait son rapport sur le fonctionnement de ce comité.

Comité de l'éducation permanente

M. Roger Leblanc, après avoir mentionné la formation du comité, nous expose les objectifs du comité et les moyens qui ont été utilisés pour les atteindre. De plus, il esquisse les projets pour l'année 78-79.

Comité du programme en pharmacie d'hôpital

M. François Schubert nous parle des grands sujets qui ont retenu l'attention de ce comité pendant les réunions qu'ils ont tenues à savoir:

— normes et agrèments des centres hospitaliers et des moniteurs de stage,
— contenu du programme des cours,
— évaluation des besoins et
— l'uniformité du programme de résidence dans chacun des centres hospitaliers.

Comité de recrutement

Le rapport fait par M. Alick Torchinsky fait état des visites qu'il a effectuées dans le milieu et des préoccupations qui devraient retenir l'attention du comité à l'avenir.

Comité des actes délégués

M. Yves Gariepy mentionne la correspondance échangée entre les parties intéressées c'est-à-dire l'Ordre des Pharmaciens, l'office des Professions et les divers conseillers juridiques. Ces organismes et personnes ont de la difficulté à s'entendre et il semble bien qu'on pourra résoudre (peut-être) le noeud de cette affaire en modifiant le règlement d'étiquetage pour que l'étiquette devienne en fait un protocole de préparation.

Comité Départements de santé communautaire

M. Guy Garon mentionne à ce chapitre la lettre de l'A.P.E.S. contenant les suggestions pour la liste des médicaments en milieu scolaire.
De plus il est intervenu à quelques reprises, en ce qui concerne les services des soins à domicile, ce qui a donné lieu à la politique publiée le 28 décembre 1977 par le ministère des Affaires sociales. À courte vue, il semble toutefois qu'elle ne soit pas suivie par l'ensemble des pharmaciens.

Comité de stage de formation professionnelle

Ce comité ne s'est pas réuni cette année. Toutefois un projet de modification aux règlements de ce stage est paru dans la Gazette Officielle du 22 février 1978 et fera l'objet de commentaires aux personnes concernées de la part du président M. Garon.

Comité des lois et règlements

Le calme quasi plat a régné dans ce domaine. En effet, à l'exception du projet de loi 25 sanctionné le 22 décembre 1977, il s'est passé peu de choses. Ce projet de loi modifiait la loi sur la pharmacie à son article 43, ce qui accorde aux assistants-pharmaciens des privilèges accrus.

Comité de l'annuaire

Les membres ont remarqué la disparition des adresses résidentielles et, compte tenu de la parution prochaine de l'annuaire de l'Ordre, il est suggéré que celui de l'A.P.E.S. garde sa présentation actuelle.

Comité consultatif à l'inspection professionnelle

Ce comité ne s'est pas réuni mais a constaté une certaine évolution des me[illegible] du comité d'inspection professionne[illegible] l'Ordre qui étaient des invités lors des journées pharmaceutiques qui se terminent. À ce chapitre M. Yves Gariepy suggère qu'on exige de l'Ordre la définition de dossier patient.

Comité de l'intermédiaire

Ce comité continue tout bonnement son excellent travail. Le président incite vivement les pharmaciens à communiquer leurs expériences professionnelles aux membres de ce comité.

6. Rapport du président

Le président débute son rapport en faisant le résumé des activités des comités de négociations et de relations professionnelles.

Les problèmes de l'heure sont les suivants:

— Le respect par le ministre des affaires sociales de l'article 4.3. de l'entente du 30 juillet 1976.
— La signature par tous les centres hospitaliers de l'entente intervenue entre le M.A.S., l'A.H.P.Q. et l'A.P.E.S.
— La signature de l'entente de principe intervenue entre le ministre et l'A.P.E.S. concernant les conditions de travail des pharmaciens dans les centre d'ac[illegible]cueil.
— La reprise des activités du comité de relations professionnelles.

À ce point de la présentation du président, M. Claude Loriot appuyé de M. Yves Gariépy propose que les pharmaciens accentuent leur participation aux achats de groupe. Le vote à main levée indique que 2 pharmaciens sont en faveur de cette proposition, 3 s'abstiennent et le reste rejette la proposition.

M. Pierre Mayer appuyé de M. Guy Brault propose donc que les pharmaciens maintiennent le boycottage des achats de groupe selon des moyens appropriés. Le vote à main levée indique que 3 membres sont contre cette proposition, 4 s'abstiennent et le reste est en faveur. Cette proposition est donc acceptée.

Le président continue le rapport de ses activités qui comprennent notamment:

— Présence aux journées d'orientation du 24 au 26 mars 1977
— Tournée régionale de fin mai-début juin
— Embauche d'un directeur général pour la période d'été et étude et finalisation des dossiers qui lui sont confiés.
— Participation aux journées pharmaceutiques de Septembre à Montréal.
— Participation au comité consultatif sur la pharmacie sous la présidence de M. Auguste Mockle. Certains thèmes prioritaires comprennent:
  - la surconsommation
  - médicaments aux malades sur pied

- création d'une régie d'état du médicament
- étude des critères devant présider au régime universel d'assurance médicaments.

— Rencontre avec les représentants des biochimistes et physiciens

— Démarche auprès du ministère des affaires sociales pour la fourniture des médicaments impliqués dans le traitement des maladies transmises sexuellement.

— Étude du problème présenté par les résidents

— Rencontres multiples avec les autorités du ministère.

— Participation aux journées pharmaceutiques de mars.

Enfin le président soumet la proposition de l'A.Q.P.P. concernant la participation de l'A.P.E.S à leur congrès d'octobre 1978.

M. Jean Yves Julien appuyé de M. Pierre Caouette propose que l'A.P.E.S. ne tienne qu'une seule session de journées pharmaceutiques par année coincidant avec l'assemblée ordinaire annuelle. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Le président précise que le comité d'éducation permanente verra à ajouter une session à ses activités et qu'il invitera les membres à s'inscrire au congrès de l'A.Q.P.P. à l'automne.

7. Correspondance

Rien de pertinent.

8. Affaires nouvelles et propositions des membres

M. Yves Gariépy suggère qu'on avise les pharmaciens pour qu'ils ne négocient pas la fourniture de services dans les C.L.S.C. à un tarif inférieur reconnu dans les centres d'accueil.

9. Nomination du vérificateur

M. Alick Torchinsky appuyé de M. François Schubert propose que la maison Samson Bélair soit nommée vérificateur pour l'année 1978. ADOPTÉ.

10. Élection des officiers d'élection

M. Yves Courchesne appuyé de M. André Lemieux propose que M. Michel Trempe occupe la charge de président d'élection pour l'année 78-79. ADOPTÉ.

M. Yves Courchesne appuyé de M. Yves Gariépy propose que M. André Lemieux soit nommé secrétaire d'élection pour l'année 78-79. ADOPTÉ.

Le président termine en remerciant les administrateurs qui terminent leur mandat et remet des souvenirs à MM. Benoît, Bernier, Courchesne ainsi qu'à M. Robert Côtourneau (in absentia).

Enfin il souligne le magnifique travail accompli par M. Roger Leblanc dans l'organisation des journées pharmaceutiques ce qui vaut à ce dernier un vote de félicitations.

11. Élections

Le président d'élections, M. Guy Brault proclame élu par acclamation

— M. Denis Tremblay de la région 2

— Mme Hélène Lambert de la région 3.

— M. Roger Leblanc de la région 4

— MM. Alick Torchinsky et Gaétan Dubois région 6

et procède au dépouillement de vote dans la région no 7 où Mlle Diane Sigouin l'emporte de justesse sur son adversaire M. Raymond Boyer.

La réunion se termine à 13 heures.

Guy Garon
Président

Yves Courchesne
Secrétaire

Résultats d'élection

1. Région # 7
   M. Raymond Boyer,
   Mme Diane Sigouin,
   9 votes
   10 votes (élue)
2. Région # 6
   M. Gaétan Dubois,
   élu par acclamation
   M. Alick Torchinsky,
   élu par acclamation
3. Région # 3
   Mme Hélène Lambert-Doyon,
   élue par acclamation
4. Région # 4
   M. Roger Leblanc,
   élu par acclamation
5. Région # 2
   M. Denis Tremblay,
   élu par acclamation

Formation du Conseil d'Administration pour 1978

Guy Garon,
président
Roger Leblanc,
1er vice-président
Hélène Lambert,
2e vice-président
Donald Laberge,
secrétaire
François Schubert,
trésorier
Jean Guimond,
administrateur
Alick Torchinsky,
administrateur
Diane Sigouin,
administrateur
Gaétan Dubois,
administrateur
Denis Tremblay,
administrateur

L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

REVENUS, DÉPENSES ET CAPITAL année au 31 décembre 1977

REVENUS		
Cotisations des membres		$76 318
Journées pharmaceutiques et éducation permanente		15 015
Contribution d'organisme extérieur		2 600
Intérêts		1 233
		95 166
DÉPENSES		
Secrétariat	$14 697	
Téléphone	4 507	
Frais de déplacements et de représentation	29 061	
Honoraires professionnels	9 950	
Journées pharmaceutiques et éducation permanente	11 550	
Bulletin d'information et imprimerie	3 250	
Frais de poste	2 423	
Frais de banque, contributions et autres dépenses	1 697	
Mobilier et équipement	16 532	93 667
EXCÉDENT DE L'ANNÉE		1 499
CAPITAL		
Solde au 1er janvier 1977	7 785	
Acquisitions de mobilier et équipement imputées aux opérations	16 532	24 317
Solde au 31 décembre 1977		$25 816

BILAN au 31 décembre 1977

ACTIF		**PASSIF**	
Encaisse	$12 894	Comptes à payer	$17 610
Mobilier et équipement	16 532		
Dépenses reportées	14 000	**CAPITAL**	25 816
	$43 426		$43 426

INFORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Profil thérapeutique dans un établissement de soins prolongés

Le profil thérapeutique dans un établissement de soins prolongés est un outil très valable à cause de ses nombreuses possiblités d'intervention. Il nous indique l'image de chaque médecin, nous procure un dossier pharmacologique complet (re: accès au dossier médical et kardex) et aussi certains indices ayant trait à la médication: dose/patient/jour, pourcentage d'utilisation des classes de médicaments, etc.

Cueillette des données

Lors de la cueillette des données, nous effectuons un relevé de toute la médication inscrite au dossier de chaque bénéficiaire, y compris le nom du médecin, le numéro de la chambre et le nom du patient si besoin.

La compilation individuelle s'inscrit sur un tableau* de la façon suivante:

A: nomenclature alphabétique des médecins.

B: nombre total de dossiers de chaque médecin.

C: nombre total de prescriptions de chaque médecin.

D: moyenne de prescriptions de chaque médecin, obtenue en divisant le nombre de prescriptions par le nombre de dossiers.

E: nombre de dossiers comprenant 0 prescription, 1 prescription, etc.

* une moyenne générale est établie en divisant comme ci-haut.

Relation nursing-pharmacien

En plus des données courantes, le pharmacien peut relever le nombre total de doses et de prn prescrites pour tous les patients. Le but de cette compilation est de démontrer que toute réduction de la consommation entraîne une diminution du travail-nursing.

Au moment de la cueillette des données, le pharmacien vérifie la concordance dossier/kardex. Cette première étape lui permet de récupérer les médicaments non represcrits et conservés à l'unité par le nursing. Il inscrit en arrêt automatique toute médication prise au commun et non represcrite.

Il recueille des informations pertinentes auprès du nursing concernant la prise ou non de certains prn, le résultat de certaines thérapies, l'action de certains médicaments; il consulte les résultats des tests de laboratoire.

Le pharmacien peut profiter de cette occasion pour sensibiliser le nursing sur les habitudes et les dangers de la consommation constante des médicaments.

D'ailleurs cette pratique a entraîné de la part du nursing des demandes de rencontres régulières sur différents sujets pharmacologiques. Des cours (d'environ 60 minutes/mois) ont concrétisé ces demandes.

Intervention aux médecins

À l'aide des données recueillies, le pharmacien peut effectuer une compilation des classes thérapeutiques (exprimées en pourcentage). Ceci peut révéler une consommation excessive d'une classe «X» de médicaments. Ces informations seront transmises soit à tous les médecins lors d'un comité de pharmacologie si elles présentent un intérêt général, soit individuellement où il y a particularités (ex.: 50% de toutes les prescriptions de stéroïdes topiques faites par un seul médecin).

Tout dossier présentant un écart important à la moyenne est analysé de façon particulière et souligné aux médecins par lettre.

Toute thérapie prolongée nous amène à nous enquérir auprès du médecin de certaines analyses de laboratoire. Ex.: fer sérique si $FeSO_4$ prescrit depuis longtemps, kaliémie versus diurétique.

Tout dossier où un réaménagement serait à envisager est porté à l'attention du médecin avec suggestions à l'appui. Ex.: phychotropes, hypnotiques, analgésiques.

Toute thérapie plus ou moins justifiée est signalée au médecin avec une recommandation, soit de cesser ou d'augmenter.

Ex.: Elavil 2.5 ml. prn
Serpasil 0.25 mg., ½ compr. 2 fois par semaine.

Le pharmacien conseille le médecin sur l'utilisation plus rationnelle de certaines classes de médicaments. Ex.: laxatifs, anti-diarrhéiques, antacides. Cette intervention se situe davantage dans le cadre des comités de pharmacologie ou de bulletins d'informations ainsi que de photocopies d'articles.

La majorité de nos interventions se fait sous forme de lettres avec copies en filière à la pharmacie. Dans le cas où elles doivent être faites verbalement, nous les résumons sur notre feuille d'intervention qui est aussi conservée à la pharmacie.

En conclusion, il nous apparaît impératif que le pharmacien oeuvrant dans un centre à soins prolongés ne se contente pas que de suivre la norme du M.A.S. de quatre (4) profils par année mais qu'il en effectue autant que le besoin le demande même aussi souvent qu'un par mois. C'est entre autre par ce genre d'interventions que le pharmacien se distinguera du simple technicien ou même de l'infirmière.

Les Pharmaciens du Centre Hospitalier St-Joseph, Trois-Rivières.

* Médecin	Nbre dossiers	Nbre Rx	Moyenne	Nbre de dossiers avec prescriptions							
				0	1	2	3	4	5	6	7
A	B	C	D	E							

POT . . . HEIN!

Naissances

Donald Laberge est père d'une fille qui se prénommera Marie-Ève.

Alick Torchinsky est père d'un garçon qui se prénommera Jason.

Serge Leblanc est père d'un garçon qui se prénommera Maxime.

Nomination

Jacques Delorme se joindra en avril à l'équipe de pharmaciens de Cité de la Santé à Laval.

Pierre Caouette est nommé chef du service de pharmacie de l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

Annonces

Rosane Ouellet, diplômée en pharmacie d'hôpital, ayant expérience en milieu hospitalier, est disponible pour remplacement de vacances.
Téléphone: 1-514-273-3144.

Journée d'éducation permanente sur la psychiatrie en mai 1978 au Centre hospitalier Louis-H. Lafontaine.

Offre d'emploi

Résidence Ste-Dorothée, 350 boul. Samson, Ste-Dorothée, Laval, centre d'accueil pour personnes âgées, 318 lits, demande un pharmacien à temps complet.

S'adresser à M. Hubert MIRON, tél.: (514) 689-0933.

Ce bulletin est l'organe officiel de l'A.P.E.S., 3422 Saint-Hubert, Montréal, Québec, H2L 3Z7. Toute correspondance doit parvenir à cette adresse au soin du Comité du bulletin.